

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de M. EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, ALLARD Jérôme, AVRILA Angéline, BEDOUET Alain, DURAND Gérard, FORGET Joël, THOMAS Sylvie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GOUDEAU Claude (pouvoir à M. Evette)

Absente : DOUDIEUX Josiane

Secrétaire de séance : S. Thomas

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 25 mai 2023
- Locations salle culturelle
- Convention plan de relance départemental 2022-2025
- Questions diverses

I – Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023.

II – LOCATION SALLE CULTURELLE A FIESTA LOCA DANSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération en date du 29 juin 2021, il avait été accordé de louer la salle culturelle à l'association Fiesta Loca Danse de Champfleury pour des activités de danse et de jump. L'association demande un renouvellement du contrat pour la saison 2023-2024.

Considérant l'évolution des coûts d'énergie et d'entretien, M. le Maire propose d'augmenter le loyer annuel et de le fixer à 180 € par activité.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De louer la salle culturelle à l'Association Fiesta Loca Danse le mercredi soir pour la batterie et le yoga et le jeudi soir pour la danse
- Pour l'année scolaire 2023- 2024
- Tarif annuel : 180 € par activité, soit 360 € au total
- Une caution de 500 € sera versée en début de saison
- Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'association Fiesta Loca Danse

II – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE CULTURELLE AU CENTRE SOCIAL DE LA HAUTE SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre Social de la Haute Sarthe utilise depuis plusieurs années la salle des associations pour son activité d'éveil musical. Cette salle est devenue trop petite au vu du nombre de participants, en conséquence Monsieur le Maire propose de mettre à sa disposition la salle culturelle pour l'éveil musical.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De mettre à disposition la salle culturelle au Centre Social de la Haute Sarthe, à titre gratuit, pour l'activité d'éveil musical une à deux fois par mois pendant la période scolaire.
- Autorise le Maire à signer une convention avec le Centre Social de la Haute Sarthe

III – CONVENTION PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL 2022-2025

M. le Maire rappelle que lors de sa séance plénière du 24 juin 2022, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M€ afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Le Maire donne lecture de la convention d'investissements durables proposée par le Département.

La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 20 000 € avec un taux départemental maximal de 80 %.

Cette aide financière pourrait accompagner nos projets suivants :

- Création d'un plateau surélevé au carrefour des Rablais et de la RD 285 à l'entrée d'agglomération pour la sécurité des usagers et des riverains
- Aménagement de la cour de l'atelier située au centre bourg

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les projets d'investissements cités ci-dessus
- SOLLICITE une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 20 000 €
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

V - AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

✚ ***Travaux lagunes du bourg : le curage a été réalisé mais il s'avère que les berges sont en mauvais état. Il faut prévoir un enrochement pour les maintenir, un devis a été présenté pour ces travaux, d'autres devis doivent être demandés.***

✚ ***Carte communale : L'enquête publique se déroulera du 6 novembre 2023 au 7 décembre 2023 ; M. Gilles FROSTIN a été nommé commissaire enquêteur.***

✚ ***Travaux de voirie : les chantiers en cours sur la RD 285 et dans la cour de l'atelier sont au stade de la réception.***

✚ ***Recensement de la population 2024 : il se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Mme Lefèvre est nommée coordonnateur communal.***

✚ ***Festival Kikloche : les organisateurs proposent à la commune d'accueillir ce festival en 2025.***

✚ ***Maisons fissurées : la commune de Bérus n'a pas été reconnue en catastrophe naturelle pour l'année 2021 et l'année 2022.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 23h30.